



Prise de position concernant la réponse du Conseil national du 17.12.2010

Motion 10.3844 Pédiatrie et DRG

Déposée par la Conseillère nationale Madame Bea Heim

Les trois organisations signataires sont déçues et très préoccupées par la décision du Conseil Fédéral de recommander le rejet de la Motion Pédiatrie et DRG au Conseil National.

Le Conseil Fédéral justifie son avis négatif surtout par le fait que la Confédération ne serait responsable que de la structure tarifaire SwissDRG mais pas de la conclusion des conventions tarifaires traitant des tarifs concrets. Celles-ci sont conclues entre les partenaires tarifaires, à savoir les assureurs et les fournisseurs de prestations, et en principe au niveau cantonal.

Selon notre point de vue, cette décision entraîne les problèmes suivants:

- Aucune des deux instances ne prend la responsabilité pour le financement de la médecine pédiatrique. Chacune renvoie la balle dans l'autre camp.
- Selon les assureurs, la Confédération devrait garantir que les prestations dans le domaine de la pédiatrie se reflètent de façon correcte dans la structure tarifaire SwissDRG. La Confédération renvoie cette responsabilité aux partenaires tarifaires. Elle s'attend à ce que les négociations avec les hôpitaux pédiatriques mèneront à la fixation d'un taux de base en Francs suisses (base rate) tenant compte des besoins de la pédiatrie.
- Les organisations signataires craignent que ni la structure tarifaire SwissDRG ne reflète correctement le domaine pédiatrique¹ et ni les partenaires tarifaires ne réussissent à se mettre d'accord sur un taux de base (base rate) commun qui pourrait garantir un financement de la médecine pédiatrique stationnaire et les soins des enfants selon les besoins réels.
- Le risque est bien réel qu'à l'avenir la prise en charge des enfants malades et de leurs familles dans les hôpitaux ne répondra plus aux exigences d'un traitement holistique, approprié à l'enfant et intégrant sa famille comme unité centrale.
- Cette évolution ne correspondra plus aux principes de l'économicité et de l'équité revendiqués par le Conseil fédéral.

Dans le passé, les organisations signataires ont été rendues attentives aux procédures de demande existantes qui peuvent être saisies pour initier l'adaptation des structures tarifaires. La Société Suisse de Pédiatrie et d'autres associations dans le domaine pédiatrique ont saisi l'occasion de soumettre de nombreuses demandes. Malheureusement, les demandes concernant directement les structures tarifaires ont été rejetées dans leurs points principaux.

De même, nous considérons comme un déficit majeur le fait que les demandes ne peuvent être soumises que par l'intermédiaire de partenaires représentés par la SwissDRG SA, parmi lesquels ne se trouve aucune association de patients.

¹ voir aussi l'argumentaire „SwissDRG et pédiatrie“

Selon la réponse du Conseil fédéral, la plus grande partie des demandes concerne la classification suisse des procédures (CHOP). En règle générale, la classification CHOP est utilisée pour les opérations, les examens et les assessments. Elle ne couvre que rarement le besoin important en temps qui est investi pour conseiller, informer et soutenir les patients et leurs familles.

Pour nous, le problème principal entre SwissDRG et la pédiatrie réside dans le fait, que les besoins en temps d'accompagnement et de traitement accrus dans la pédiatrie, ne sont pas pris en considération par les forfaits par cas, qui sont actuellement jugés équivalents pour les adultes et les enfants. Les splittings par tranches d'âge sont toutefois les bienvenus mais n'apportent que des ajustements ponctuels. L'âge de l'enfant à lui seul, n'est pas un indicateur suffisamment précis pour déterminer le besoin de soutien de la famille et le temps à investir pour soigner l'enfant.

Vu les grands risques encourus pour la pédiatrie et le soin des enfants, nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que l'introduction de SwissDRG puisse se faire sans groupe d'accompagnement pédiatrique au niveau fédéral.

Les organisations signataires s'engageront aussi à l'avenir pour leurs demandes et le traitement de la Motion pédiatrie et DRG au Conseil national.

Kind & Spital Schweiz



Ruth Müller
Présidente

Allkids



Conrad E. Müller
CEO UKBB
Président Allkids

Netzwerk Kinderrechte Schweiz



Michael Marugg
Gérant

Pour plus d'informations: Dr. Conrad E. Müller, CEO Universitäts-Kinderspital beider Basel (UKBB)
Président Allkids, conrad.mueller@ukbb.ch

Cette prise de position est soutenue par:

- L'association des parents : Für das herzkrankte Kind (EVHK)
- L'association des parents: intensiv-kids
- Kinderkrebshilfe Schweiz
- Société suisse pour la mucoviscidose (CFCH)
- Société Suisse de Pédiatrie SSP SGP
- L'association des sage-femmes SHV
- Le syndicat des Services publics pour la défense des services publics (VPOD/SSP)
- Schweizerische Vereinigung der Elternorganisationen (SVEO)
- L'Organisation Suisse des Patients (OSP)